



2023





Bénéficiaires

255 461 ALLOCATAIRES

(contre 254 423 en 2022)

Près de **723 000** personnes couvertes

(allocataires, conjoints, enfants)



Montants versés

+ de 1,47 milliard d'euros

versés au titre des prestations familiales



+ de 170 millions d'euros

versés au titre de l'action sociale



Relation de service







4 millions de pièces reçues

63 737 visites sans rdv 25 916 rdv physiques

1 / 919 rdv téléphoniques

Contrôles et lutte contre la fraude



réalisés par les agents de la Caf (sur pièces ou sur place)

645 FRAUDES DÉTECTÉES

pour un montant de 5,4 millions d'euros

645 SANCTIONS PRONONCÉES 320 avertissements

260 pénalités pour un montant de 203 290 €

poursuites pénales

Collaborateurs

d'hommes

12 %
d'hommes

635
AGENTS

98/100 à l'index égalité femmes-hommes





Partenariats

13 877 places en crèches

relevant de la Prestation de service unique (Psu), soit un taux de couverture locale de 58,9 % (59,4 % au niveau national)

1 099 Structures

- → 384 établissements d'accueil du jeune enfant, soit 13 877 places dédiées à l'accueil du jeune enfant
- → 394 accueils de loisirs
- → 53 relais petite enfance
- → 35 lieux d'accueil enfantsparents
- → 2 espaces de rencontre
- → 4 associations de médiation familiale
- → 42 centres sociaux
- → 12 espaces de vie sociale
- → 9 foyers de jeunes travailleurs
- → 12 points d'accueil et écoute jeunes
- → 54 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
- → 4 associations d'aide à domicile
- → 13 structures jeunesse
- → 81 chargés de coopération



BÉNÉFICIAIRES ET MONTANTS VERSÉS PAR PRESTATION

	Nombre de bénéficiaires (situation à juin 2023*)	Taux d'évolution N-1	Montant des prestations (cumul annuel)	Taux d'évolution N-1
NAISSANCE JEUNE ENFANT Prestation d'accueil du jeune enfant dont :	42 127	-2,21 %	243 024 770 €	+2,63 %
Prime naissance/adoption	839	- 9,78 %	10 935 791 €	-4,35 %
Allocation de base	28 924	-3,92 %	60 287 173 €	+0,04 %
Complément libre choix d'activité (y compris Colca)	-	-	53 862 €	-36,96 %
Complément mode de garde	17 673	+0,26 %	152 824 687 €	+5,13 %
Prestation partagée d'éducation de l'enfant	4 919	-7,83 %	18 923 257 €	-3,68 %
PRESTATIONS ÉDUCATION ENFANT	130 893	-0,19 %	467 233 466 €	+7,09 %
Allocations familiales (y compris forfaitaire)	123 598	-0,61 %	323 082 051 €	+3,21 %
Complément familial	18 857	+0,32 %	51 716 559 €	+3,65 %
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	52 803	+0,36 %	39 487 115 €	+0,70 %
Allocation de soutien familial	15 283	+8,85 %	52 947 741 €	+55,03 %
LOGEMENT	80 653	+0,16 %	234 157 977 €	+3,86%
Allocation de logement familiale	9 880	-3,14 %	39 982 071 €	+0,79 %
Allocation de logement sociale	18 833	+4,11 %	52 796 263 €	+ 8,00 %
Aide aux associations (allocation logement temporaire)	-	-0,56 %	542 444 €	+3,20 %
Aide personnalisée au logement	51 940	-	140 802 362 €	+28,68 %
Prêt pour l'amélioration de l'habitat et lieu d'accueil	-	-	34 837 €	+25,08 %
DÉPENDANCE	26 152	+5,46 %	198 501 703 €	+8,37 %
Allocation adultes handicapés (y compris compléments Aah)	16 075	+2,59 %	159 058 425 €	+7,57 %
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	10 239	+7,82 %	34 068 152 €	+7,39 %
Allocation journalière de présence parentale	386	+30,41 %	5 247 356 €	+52,69 %
Allocation journalière du proche aidant	21	+31,25 %	127 770 €	-7,08 %
REVENU GARANTI ET COMPLÉMENTS	92 060	+1,61 %	325 673 903 €	-3,12 %
Revenu solidarité active - droit commun	26 114	-0,99 %	161 413 380 €	+0,97 %
- dont Rsa avec majoration isolement	2 895	-0,03 %	20 996 759 €	+2,21 %
- dont Rsa sans majoration isolement	23 219	-1,11 %	140 416 621 €	+0,79 %
Prime de Noël (Rsa)	-	-	6 284 407 €	-36,58 %
Prime pour l'activité	71 602	+2,80 %	157 913 359 €	+5,18 %
Divers	-	-	62 757 €	-
AIDE D'URGENCE POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES (AVVC)**	111	-	97 824 €	+0,72 %
AUTRES (dont allocation différentielle, allocation migrants, conventions internationales)	2 135	+0,95 %	4 114 047 €	+20,28 %
TOTAL***	255 461	+0,41 %	1 472 803 690 €	+3,62 %

^{*} Le nombre de bénéficiaires est définitivement arrêté après consolidation nationale.

^{**} Nouvelle prestation légale créée le 28 novembre 2023.

^{****} Le total ne correspond pas à la somme des bénéficiaires ventilés par famille de prestations, un allocataire pouvant ouvrir droit à plusieurs prestations.

LES AIDES D'ACTION SOCIALE PAR DOMAINE D'INTERVENTIONS

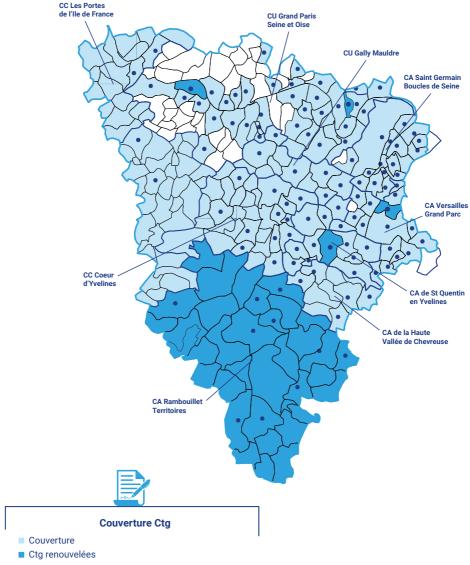
	2023	Taux d'évolution N-1
ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE 0 À 6 ANS Soutien technique et financier aux structures d'accueil du jeune enfant et aux relais d'assistant(e)s maternel(le)s	126 760 866 €	+7,89 %
TEMPS LIBRE DES ENFANTS ET DES FAMILLES Aides aux vacances, soutien aux activités de temps libre organisées par les associations et les collectivités locales	33 028 696 €	+7,03 %
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL Financement de l'aide au foyer, secours et prêts d'honneur et interventions de travail social	1 077 887 €	-50,41 %
LOGEMENT ET HABITAT Aides diverses destinées aux familles en difficulté	575 335 €	+0,19 %
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE Centres sociaux, Foyers de jeunes travailleurs et autres équipements de voisinage	5 100 942 €	-5,53 %
AUTRES ACTIONS Accompagnement à la fonction parentale, réseaux d'écoute et lieux d'accueil	3 819 203 €	-22,04 %
TOTAL DES AIDES FINANCIÈRES AUX PARTENAIRES ET AUX FAMILLES	170 362 929 €	+5,56 %



LES CONVENTIONS TERRITORIALES GLOBALES

122 Ctg

signées sur le département depuis 2019, soit un taux de couverture de $97\,\%$ des habitants yvelinois.



- Signatures communales
- Limites Epci (établissement public de coopération intercommunale)

LE PROFIL DE LA CAF DES YVELINES





La Caf des Yvelines joue un rôle essentiel dans le dispositif de protection sociale et de solidarité du département. Elle soutient les familles yvelinoises et les personnes les plus vulnérables dans leur vie quotidienne :

- → en facilitant la relation parentale, en favorisant le développement de l'enfant et en soutenant les jeunes;
- → en prévenant et accompagnant les ruptures familiales ;
- → en participant à l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement ;
- en créant les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Activités



- → le versement des prestations légales qui correspondent à des aides définies par la loi et les textes réglementaires (Prestations familiales, Aides au logement, Prime d'activité, minima sociaux comme le Revenu de solidarité active et l'Allocation aux adultes handicapés):
- → la mise en place d'une politique d'action sociale familiale via des aides financières individuelles ou le cofinancement de différents services et équipements collectifs dans les domaines de la petite enfance, de la parentalité, de la jeunesse, de l'insertion, du logement, du handicap, de l'animation de la vie sociale et de l'inclusion numérique.



Statut

La Caf des Yvelines est un établissement de droit privé remplissant une mission de service public. Elle appartient à la branche Famille de la Sécurité sociale, un réseau de 101 Caf, piloté et animé par la Cnaf, établissement public sous tutelle de l'État.



Financement

Le financement de la Caf des Yvelines, et plus globalement de la branche Famille, provient principalement des cotisations et contributions sociales versées par les employeurs, d'impôts et taxes et du remboursement de certaines prestations versées pour l'État (Allocation aux adultes handicapés, Prime d'activité) ou pour le département (Revenu de solidarité active).



